

ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 DEMANDE DE DEROGATION

(cocher le niveau de classe à la rentrée 2021/2022)

- Admission en 5^{ème}
 Admission en 4^{ème}
 Admission en 3^{ème}
 Admission en 6^{ème} (hors procédure Affelnet)

DOSSIER A TRANSMETTRE AU COLLEGE DE SECTEUR :

- **avant le 07 juin 2021** délai de rigueur pour les élèves déjà scolarisés en Seine-et-Marne
- tout au long de l'année pour les élèves qui emménagent en Seine-et-Marne

NOM - PRÉNOM de l'élève :

Date de naissance : GARÇON FILLE

Etablissement fréquenté en 2020/2021 :

Commune : Classe.....

Langue vivante 1 :Langue vivante 2 :

Nom du collège de secteur :Commune :

Nom du collège sollicité :Commune :

Je soussigné(e)

Représentant légal Personne en charge de l'élève Lien avec l'élève :

domicilié(e): Téléphone fixe :

..... Téléphone portable :

CP : ville : Mél :@.....

sollicite une dérogation de secteur au titre de la rentrée scolaire 2021/2022 pour l'élève précité.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités des collectivités locales, le président du Conseil général arrête le périmètre de recrutement des collèges publics.

Les élèves résidant dans ce périmètre sont affectés de plein droit dans leur collège de secteur. La famille peut cependant solliciter une dérogation pour un autre collège de Seine-et-Marne en déposant ce formulaire accompagné **obligatoirement** de toutes les pièces demandées auprès du principal du collège de secteur qui accusera-réception de la demande et la transmettra au principal du collège sollicité.

La demande pourra être satisfaite dans la **limite des capacités d'accueil restant disponibles après affectation de tous les élèves prioritaires du secteur** et sous réserve que la **décision d'orientation émise par le chef d'établissement d'origine soit conforme à la demande déposée par la famille.**

L'absence de documents ou d'information fait obstacle à l'instruction de la demande.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera déclaré irrecevable, la demande sera refusée.

Joindre impérativement à votre demande :

- un justificatif de domicile au nom des représentants légaux
- les pièces justificatives selon le motif de la demande (tableau ci-dessous)

Les demandes de dérogations sont instruites dans le respect de l'ordre des priorités retenues au niveau national mentionnées ci-dessous (Le rang n° 1 constitue le niveau prioritaire le plus élevé).

Cocher Le(s) Motif(s)*	Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires
❶	Elève souffrant d'un handicap.	Notification de la décision de la CDAPH ou tout autre document attestant du handicap.
❷	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat médical établi par le médecin scolaire.
❸	Elève susceptible d'être boursier sur critères sociaux.	Joindre la copie de l'attribution de bourse ou à défaut <u>l'avis d'imposition ou de non-imposition 2020</u> (cf. plafonds de ressources ci-dessous).
❹	Elève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2020/2021 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (<u>hors classe de 3^{ème}</u>) et copie du livret de famille.
❺	Elève dont le domicile est limitrophe du collège hors secteur sollicité.	- Tout document utile permettant d'évaluer les distances domicile-collège secteur domicile-collège sollicité (itinéraire internet, plan...).
❻	Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES et LANGUES VIVANTES RARES UNIQUEMENT : chinois, portugais, russe)	Pas de pièce justificative mais demande soumise à la réussite aux tests et/ou l'avis de la commission. L'admission en classes à horaires aménagés et en sections internationales relève d'un recrutement spécifique et n'est donc pas dérogatoire (pour le niveau 6^{ème} exclusivement).
	Autre : Les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites.	Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile. Les situations exceptionnelles seront étudiées au cas par cas par la directrice académique.

*les motifs ne sont pas cumulables, seul le motif justifié le plus prioritaire sera retenu.

PLAFONDS DE RESSOURCES (APPLICABLES POUR L'EVALUATION DU CRITERE N°3 « BOURSIER »

(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019)

NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	PLAFOND ANNUEL (en euros) à titre indicatif
1 enfant	15 609
2 enfants	19 210
3 enfants	22 812
4 enfants	26 414
5 enfants	30 017
6 enfants	33 619
7 enfants	37 220
8 ou plus	40 822

Date et signatures des représentants légaux :

Le dossier doit impérativement être signé par les 2 représentants légaux, à défaut l'absence de signature doit être justifiée

Le :

Le :

Signature :

Signature :

La décision vous sera adressée uniquement par courrier postal, aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne.

PARTIE A RENSEIGNER PAR L'ADMINISTRATION

COLLEGE DE SECTEUR	COLLEGE SOLLICITÉ (1 seul choix possible – 1 seule demande)
<p>DATE :</p> <p>SIGNATURE DU PRINCIPAL :</p>	<p>AVIS* :</p> <p><input type="checkbox"/> FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> DEFAVORABLE</p> <p><u>MOTIF SI DEFAVORABLE:</u></p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CACHET DE L'ETABLISSEMENT :</p>	<p>DATE :</p> <p>SIGNATURE DU PRINCIPAL :</p>
<p><small>* Conformément à l'article D211-11 du code de l'éducation, les demandes de dérogation seront accordées <u>par la Directrice académique des Services Départementaux de l'Education Nationale</u>, en fonction des capacités d'accueil de l'établissement sollicité après affectation des élèves du secteur.</small></p>	<p>CACHET DE L'ETABLISSEMENT :</p>

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES - Rentrée 2021

• ATHLETISME	BUSSY-ST-GEORGES	<i>Claude Monet</i>
	MEAUX	<i>Albert Camus</i>
	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>La Grange du Bois</i>
• BADMINTON	MOISSY-CRAMAYEL	<i>La Boétie</i>
	PONTAULT-COMBAULT	<i>Nicolas de Condorcet</i>
	VILLEPARISIS	<i>Gérard Philipe</i>
• BASKET	MONTEREAU	<i>Pierre de Montereau</i>
• CANOE-KAYAK	LOGNES	<i>La Maillière</i>
• COURSE D'ORIENTATION	FONTAINEBLEAU	<i>International</i>
• DANSE	CLAYE-SOUILLY	<i>Parc des Tourelles</i>
• DUATHLON	FAREMOUTIERS	<i>Louise Michel</i>
	LA FERTE-SOUS-JOUARRE	<i>La Plaine des Glacis</i>
• ESCALADE	ST-FARGEAU-PONTHIERRY	<i>François Villon</i>
• FOOTBALL	BUSSY-ST-GEORGES	<i>J.-Y. Cousteau</i>
	GRETZ-ARMAINVILLIERS	<i>Hutinel</i>
	MEAUX	<i>Henri Dunant</i>
	MELUN	<i>Pierre Brossolette</i>
	PONTAULT-COMBAULT	<i>Jean Moulin</i>
	PROVINS	<i>Marie Curie</i>
	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>Henri Wallon</i>
• GOLF	BOIS-LE-ROI	<i>Denecourt</i>
• GRS	LESIGNY	<i>Les hyverneaux</i>
	VAUX-LE-PENIL	<i>La Mare aux Champs</i>
• GYMNASTIQUE	CHAMPS-SUR-MARNE	<i>Pablo Picasso</i>
	CHATEAU LANDON	<i>Pierre Roux</i>
	COMBS-LA-VILLE	<i>Les Cités Unies</i>
• HANDBALL	AVON	<i>La Vallée</i>
	BRIE-COMTE-ROBERT	<i>Georges Brassens</i>
	PERTHES-EN-GATINAIS	<i>Christine de Pisan</i>
	PONTAULT-COMBAULT	<i>Monthéty</i>
	TORCY	<i>Louis Aragon</i>
	SERRIS	<i>Madeleine Renaud</i>
• JUDO	DAMMARTIN-EN-GOELE	<i>Europe</i>
	GRETZ-ARMAINVILLIERS	<i>Hutinel</i>
• NATATION	PONTAULT-COMBAULT	<i>Monthéty</i>
	SAVIGNY-LE-TEMPLE	<i>La Grange du Bois</i>
• RUGBY	MEAUX	<i>Albert Camus</i>
• VOLLEYBALL	CHESSY	<i>Le Vieux Chêne</i>
• SECTIONS OLYMPIQUES	VULAINES-SUR-SEINE	<i>Colonel Arnaud Beltram</i>
• SPORT PARTAGE	TRILPORT	<i>Le Bois de l'Enclume</i>

SECTIONS INTERNATIONALES - Rentrée 2021

- Fontainebleau - Collège International : **Britannique et allemande**
- Magny-le-Hongre – Collège Jacqueline de Romilly : **Américaine**
- Fontainebleau – Collège Lucien Cézard : **Portugaise**

CLASSES A HORAIRES AMENAGES (6^{ème} à 3^{ème}) – Rentrée 2021

- | | |
|--|--|
| • Bussy-St-Georges – CLG J.-Y. Cousteau | (6 ^e à 3 ^e) - Musique |
| • Champs-sur-Marne – CLG Pablo Picasso | (6 ^e à 3 ^e) - Musique |
| • Chelles – CLG Pierre Weczerka | (6 ^e à 3 ^e) - Musique |
| • Meaux – CLG Henri Dunant | (6 ^e à 4 ^e) - Musique |
| • Melun – CLG Frédéric Chopin | (6 ^{ème} uniquement) - Musique |
| • Savigny-le-Temple – CLG Louis Armand | (6 ^e à 3 ^e) - Musique |
| • Villeneuve-sur-Bellot – CLG Les Creusottes | (6 ^e à 3 ^e) - Arts plastiques |

(à titre indicatif et sous réserve d'effectifs suffisants)